

Vu la demande de subvention de ladite association,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du
30 novembre 2022,
Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- décide le versement de la subvention sus-désignée,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2022 – compte 025-6574,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer une convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec l'association si nécessaire.

Maryvonne GUÉRIN
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022
Notifié le :